DCM 2026-11/01

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20261117-DCM_2026_11_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date convocation : 6 novembre 2026 Date affichage : 6 novembre2026

Les membres composant le conseil municipal de Langoëlan, régulièrement convoqués, se sont réunis le dix-sept novembre deux mille vingt-six à vingt heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice RAUD, maire de la commune.

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 11 |
| Absents | 5 |
| Pouvoir | 1 |
| Votants | 7 |
| Quorum | 6 |

**PRESENTS :** RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, LE MÉTAYER Jean-Claude, Michelle DESPRÉS

**Absents excusés :** Charlotte QUÉNISSET (pouvoir à Pauline BRARD), Florent PÉRAIN, Yann JONDOT

**Absent :** Marie-France BOMPIERRE, Christian ROUZO

**Secrétaire de séance :** Lionel ÉTIENNE

## Délibération n°2026 11/01
## Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de Roi Morvan Communauté

Vu l'article L5211-2 du CGCT,

Vu la délibération n°2026-103 du conseil communautaire en date du 28 mai 2026 ;

Considérant la volonté des membres du conseil communautaire de consolider les relations de travail entre l'EPCI et ses communes membres, sur la base de la confiance, la transparence, la coopération et la communication,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de pacte de gouvernance de ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Roi Morvan Communauté

pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD

